

# PROCÈS VERBAL

## Réunion du conseil municipal du 22 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 22 mars à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olagne, Maire de la commune.

**Présents** : **Olagne** Patrick, **Peyrache** Agnès, **Parat** René, **Caule** Suzanne, **Cohen** Jean-Philippe **Moreau** Catherine, **Barbe** Monique, **Bayon** Marguerite, **Rey** Claudine, **Schmelzle** Jean-François, **Mayot** Vincent, **Besset** Grégory, **Auternaud** Audrey, **Plenet** Jaouen, **Mantelin** Julien, **Alègre** Carlos, **Valancony** Tiphaine,

**Absents excusés** : **Rouby** Gérard, pouvoir à **Peyrache** Agnès, **Richon** Isabelle, Delattre Nicolas, pouvoir à **Olagne** Patrick, **Lebailly** Laurence, **Boutoumit** Amina, pouvoir à **Caule** Suzanne, **Sève** Hervé

**Secrétaire de séance** : **Mayot** Vincent

**Membres en exercice** : 23                      **Présents** : 17                      **Pouvoirs** : 3                      **Votants** : 20

**Début de la séance en présence de 20 conseillers à 19h35**

**Approbation du Procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2021**

A la demande de M. le Maire, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2021 a été approuvé, à l'unanimité des membres présents.

Jean-Philippe Cohen, adjoint délégué à l'urbanisme donne un compte rendu des différentes réunions de la commission d'urbanisme, depuis le 1<sup>er</sup> février 2021 et présente les dossiers déposés en Mairie, ayant fait l'objet d'une décision. Plusieurs interventions du public interrompent cette présentation.

- Annonay Rhône Agglo, les Mellières : installation d'une pompe de relevage sur une parcelle de 3 540m<sup>2</sup>.
- M. Xavier Seux, Hameau de Vert : construction d'un abri de 16m<sup>2</sup> sur une parcelle de 1 667m<sup>2</sup>.
- M. Grail ROUBY, route des Converses : construction d'une maison + garage de 125,63 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 861m<sup>2</sup>
- M. Reynald Devos, chemin de Chal : construction d'un abri de jardin de 3,45m<sup>2</sup>
- M. Thomas Jean-Marc, Midon : construction d'une maison de 110 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 731 m<sup>2</sup>.
- M. Montelimard, Mme Mouchon, les Mellières : construction d'une maison + garage de 158 m<sup>2</sup> et piscine de 8 x 4 m sur une parcelle de 1 073 m<sup>2</sup>.
- M. Barou, Pré Conta : construction d'une piscine de 32 m<sup>2</sup> et d'un pool house de 40,84 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 1 683 m<sup>2</sup>.

M. le Maire reprend la parole pour faire un point sur les diverses réunions tenues depuis le 1<sup>er</sup> février.

Le 2 février un point est fait sur la création de la cantine avec le vice-président d la région M. AMRANE

Le 3 février une rencontre avec l'école publique et Mme Caule, adjointe sur la possibilité de changer les horaires de la garderie en fin de journée. Une enquête a été menée auprès des 113 familles et 63 réponses ont été recueillies. Actuellement l'horaire de fin de garderie est fixé à 17h45, certaines familles souhaiteraient un allongement de cette heure. A ce jour, il semblerait qu'une demande pourrait exister pour une dizaine d'enfants.

M. Vincent Mayot prend la parole pour faire un rappel sur les horaires pratiqués 4 à 5 ans en arrière. La garderie se terminait à 18h00 et il n'y avait plus qu'un ou deux enfants concernés.

Suzanne Caule aborde également la possibilité de mutualiser la garderie avec l'école privée Saint-Joseph.

L'adjointe aux affaires sociales, Catherine Moreau prend la parole pour évoquer la mise en place d'une journée citoyenne ; une première réunion s'est tenue et a permis de choisir le thème de cette journée. Il est proposé de faire une action sur la propreté du village et de ses sentiers. De nouvelles réunions seront planifiées pour déterminer les divers circuits, l'implication des écoles et des habitants de la commune.

Le 23 février, le conseil d'école s'est tenu en visio-conférence en présence de Suzanne Caule. Ce conseil a porté essentiellement sur la crise sanitaire et les protocoles mis en place. Quelques projets de sorties ont été évoqués et une sortie neige est prévue. Il a été fait un point sur les projets de travaux à réaliser dont une remise en état des réseaux secs (ligne informatique, alarme, ...).

Les nombreuses réponses à l'enquête auprès des parents d'élèves mais aussi de la population vernoscoise pour trouver un nom à l'école publique ont été recueillies et dépouillées dernièrement. Une liste des propositions a été transmise à M. Gimel, Directeur de l'école afin que le nom de l'école puisse être débattu avec les enseignants et les enfants. Ce nom sera définitivement acté lors d'un prochain conseil municipal.

La parole est ensuite confiée à Tiphaine Valancony, conseillère municipale, sur l'action réalisée à l'automne dernier « un bébé un arbre ». Les arbres ont été plantés à Fontas près du chalet. Un système d'identification d'un arbre, associé à un enfant est en cours de réalisation à l'aide de plaques en deux parties (façon puzzle), dont une partie serait fixée à un arbre et l'autre remise à l'enfant. Si la situation sanitaire le permet, l'inauguration pourrait avoir lieu en juin.

Le 11 mars, une rencontre avec M. le Maire, les adjoints Agnès Peyrache et René Parat et le SDE, concernant l'éclairage du village et les économies d'énergie potentielle que la commune pourrait réaliser s'est déroulée en Mairie.

Agnès Peyrache explique qu'un état des lieux de l'ensemble des installations d'éclairage du village être réalisé. Et une proposition de modification du type d'éclairage sur une période de 5 à 6 ans sera proposée, avec un système d'annualisation pour le règlement.

Le 11 mars également, le comité de suivi du centre de loisirs s'est réuni en présence notamment de Catherine Moreau. Une baisse de fréquentation pour les vacances 2020 de 28% a été constatée, cette baisse étant en grande partie due à la crise sanitaire. La cotisation aux A.F.R, nécessaire avant toute inscription est de 27€ par enfant.

Toujours le 11 mars, Suzanne Caule, Catherine Moreau et Gérard Rouby, adjoints, ont avec plusieurs conseillers municipaux conduit une réunion sur l'implantation d'un city parc sur le village. Le projet, dont l'implantation n'était pas définie, pourrait voir le jour à Fontas, dans le cadre d'une réflexion plus vaste où ce site pourrait devenir un « lieu dédié » aux familles, selon Suzanne Caule. Une demande au C.A.U.E a été faite, pour aider la municipalité à faire aboutir cette démarche.

A nouveau une personne du public, interpelle les membres du conseil, demandant la parole, qui lui est refusée par Monsieur le Maire dans le cadre de son pouvoir de police de l'assemblée.

Le 12 mars, Patrick Olgne, Agnès Peyrache et René Parat ont rencontré la société SAUR, pour l'installation d'un compteur d'eau qui sera utilisé pour l'association *de Bio et d'Audace* pour l'alimentation du jardin partagé. Le compteur sera la propriété de la mairie mais les factures seront payées par l'association. Une convention entre la commune et l'association devrait prochainement être signée.

Le 16 mars M. le Maire et M. Degache ont signé le compromis de vente du terrain jouxtant la pizzeria en vue de l'aménagement de celui-ci, autorisé lors d'un précédent conseil municipal.

Le 19 mars, une rencontre avec des membres du bureau du VDB (Vernosc Davézieux Basket) s'est tenue en Mairie. Les instances du club sont inquiètes sur l'état des finances de l'association. Une présentation de la situation financière et de sa prospective a été faite. Un point sera renouvelé à la rentrée de septembre avec le club.

Mr. Le Maire présente les diverses réunions et rendez-vous à venir et insiste sur la participation de tous les 13 et 20 juin prochains pour les élections Départementales et Régionales ; nous aurons besoin de 40 personnes minimum sur les 10 heures.

Date	Heure	Objet	Lieu	QUI
mardi 23 mars 2021	9	COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	MAIRIE	DELEGUES
mardi 23 mars 2021	18,3	1 <sup>o</sup> C.C.A.S.	MAIRIE	C.M - DELEGUES
jeudi 25 mars 2021	15	REUNION AVEC AGGLO POUR MISE EN SEPARATIF QQ. QUARTIERS	MAIRIE	PO - FP - AP
jeudi 25 mars 2021	18,3	PREPARATION DU BUDGET COMMUNAL	MAIRIE	COMMISSION
jeudi 1 avril 2021	18	REUNION PUBLIQUE EN VISIO POUR PRESENTER PROJET CANTINE	VISIO	TOUT PUBLIC
jeudi 8 avril 2021	18	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	AGGLO	PO - AP - C.A.
lundi 12 avril 2021	19,3	CONSEIL MUNICIPAL + VOTE BUDGET	MAIRIE	TOUS
jeudi 15 avril 2021	14	REUNION AVEC ARCHITECTE POUR PROJET CANTINE	MAIRIE	COMMISSION
samedi 8 mai 2021	11	COMMEMORATION de la FIN DE LA 2 <sup>de</sup> . GUERRE MONDIALE	EGLISE / CIMETIERE	TOUS
Jeudi 13/05-2021 Vendredi 13/05-2021	Journée	MAIRIE FERMEE POUR LE PONT DE L'ASCENSION		
dimanche 13 juin 2021	Journée	ELECTIONS REGIONALES & DEPARTEMENTALES	FONTAS	TOUS
dimanche 20 juin 2021	Journée	ELECTIONS REGIONALES & DEPARTEMENTALES	FONTAS	TOUS

M. le Maire reprend la parole pour nous présenter les diverses délibérations inscrites à l'ordre du jour.

#### a) Autorisations spéciales d'absence

Patrick Olgne explique que l'article 59 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit la possibilité d'accorder aux agents des autorisations spéciales d'absence, distinctes des congés annuels. Selon la source juridique dont elles résultent, on peut distinguer les autorisations dont les modalités précisément définies s'imposent à l'autorité territoriale (pour l'exercice des mandats syndicaux ou locaux, par exemple), de celles laissées à l'appréciation des pouvoirs locaux (pour événements familiaux, par exemple).

En l'absence de décret d'application définissant expressément la nature et la durée de ces autorisations pour événements familiaux, il appartient à l'organe délibérant de se prononcer, en vertu de ses compétences générales en matière d'organisation des services et du temps de travail (article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984).

Pour autant, en l'absence de réglementation précise, il convient de se baser sur les règles applicables à l'État quand elles existent, qui constituent alors des plafonds. L'organe délibérant reste libre de fixer des règles locales pour les autres cas.

Afin d'accompagner dans ce domaine, le Comité Technique placé auprès du CDG07 (collectivités et établissements de moins de 50 agents) a adopté, en séance du 14/01/2021,

les propositions figurant en PJ à la convocation. Il ne s'agit là que de recommandations : les autorités territoriales pourront s'y référer pour prendre leur délibération.

Si la commune ne suit pas ces recommandations, il conviendra alors de saisir le Comité Technique avec ses propres propositions pour avis et ensuite de délibérer à réception de celui-ci.

A noter que le Comité Technique avait déjà effectué ces propositions courant 2015, suivies alors par la commune, toutefois le document adopté en séance du 14/01/2021 a pour objectif de réactualiser celles-ci et ainsi répondre au mieux aux interrogations des collectivités et établissements publics dans le domaine. Sont par exemple ajoutées les autorisations d'absence pour :

- Maladie très grave d'un conjoint, d'un enfant, des père et mère ;
- L'annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant ;
- Le don de plaquettes, de plasma, d'ovocytes, (examens préalables et interventions) ;
- Les actes médicaux nécessaires à l'assistance médicale à la procréation ;
- La participation aux commissions d'agrément pour l'adoption pour les membres de cette instance ;
- Les conseillers municipaux de communes de moins de 3500 habitants.

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 20 Contre = 0 – Abstention = 0

#### **b) Convention de sensibilisation aux pratiques musicales à l'école**

L'Ecole Départementale de musique et de Danse de l'Ardèche propose une action de sensibilisation aux pratiques musicales permettant aux enfants scolarisés dans les écoles publiques et privées, de bénéficier des séances régulières d'éveil musical

Les interventions se font sur la base d'un cycle de 15 séances par classe.

Pour l'année 2020/2021 le coût total de la prestation s'élèvera à 600 € par cycle de 15 séances d'1 heure, soit un total de 1 800 € pour 3 cycles qui seront répartis équitablement entre l'école publique et l'école privée.

Il est précisé, suite à une question de Jaouen Plénet qu'il s'agit bien d'un cycle de 15 séances d'une heure pour chaque classe.

Il convient d'autoriser le Maire à signer la convention avec Ardèche Musique et Danse.

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 20 Contre = 0 – Abstention = 0

#### **c) Travaux d'aménagements de l'école publique**

Des travaux de remplacement du système de chauffage et d'amélioration des réseaux secs (alarme incendie, sécurisation des bâtiments, aménagements informatiques) doivent être entrepris à l'école.

Les travaux estimés à 34.000 € HT pour le chauffage et 42.500 € pour les réseaux secs pourraient faire l'objet d'un financement par la Région Auvergne Rhône Alpes.

Cette délibération, en acceptant le projet, permet de solliciter l'aide de la Région dans le cadre du dispositif « bonus relance », à hauteur de 50 %.

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 20 Contre = 0 – Abstention = 0

C'est ensuite Agnès Peyrache qui prend la parole pour présenter l'ensemble des comptes administratifs de la commune dont elle précise qu'ils sont conformes aux comptes de gestion présentés par le Trésorier, qu'il conviendra également d'adopter en fin de séance.

Pour commencer, Agnès Peyrache expose, dans le détail le compte administratif 2020 du budget principal qui se présente ainsi :

<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu	1 498 659.68
	Réalisé	1 029 948.65
	Restes à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	1 498 659.68
	Réalisé	1 308 103.16
	Restes à réaliser	0.00
<b>Investissement</b>		
Dépenses	Prévu	1 123 026.37
	Réalisé	391 135.15
	Restes à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	1 123 026.37
	Réalisé	539 990.88
	Restes à réaliser	
<b>Résultat de clôture</b>		
Fonctionnement		560 094.19
Investissement		609 613.78
<b>Résultat global</b>		<b>1 169 707.97</b>

Le compte administratif fait apparaître :

<b>Fonctionnement</b>	
Excédent de fonctionnement	278 154.51
Excédent reporté n-1	281 939.68
Résultat de clôture	560 094.19
<b>Investissement</b>	
Excédent d'investissement	148 855.73
Excédent d'investissement reporté n-1	460 758.05
Déficit des restes à réaliser	
Excédent de financement	609 613.78

Elle indique que l'affectation du résultat d'exploitation (dont la délibération sera soumise au conseil après la présentation des comptes) peut être réalisée ainsi :

Affectation complémentaire en réserve (1068) <i>(repris au BP 2021)</i>	145 000.00
Résultat reporté en fonctionnement (002) <i>(repris au BP 2021)</i>	415 094.19

Ce qui est affecté au compte 1068 correspond à l'autofinancement minimum obligatoire, qui est nécessaire pour couvrir le remboursement du capital des emprunts. Ce qui est affecté au compte 002 reste en section de fonctionnement et sera repris au budget primitif 2021.

Agnès Peyrache poursuit son exposé avec la présentation des comptes du budget annexe centre commercial, dont elle rappelle qu'il a servi à l'aménagement du centre bourg et dont le compte administratif 2020 du budget annexe se présente ainsi :

<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu	17 793.79
	Réalisé	2 679.45
	Restes à réaliser	-
Recettes	Prévu	17 793.79
	Réalisé	17 754.97
	Restes à réaliser	
<b>Investissement</b>		
Dépenses	Prévu	26 600.00
	Réalisé	26 511.77

	Restes à réaliser	-
Recettes	Prévu	26 600.00
	Réalisé	13 600.00
	Restes à réaliser	
<b>Résultat d'exécution</b>		
Fonctionnement		15 075.52
Investissement		- 12 911.77
<b>Résultat global</b>		<b>2 163.75</b>

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

<b>Fonctionnement</b>	
Excédent de fonctionnement	6 571.73
Excédent reporté	8 503.79
Résultat de clôture	15 075.52
<b>Investissement</b>	
Excédent d'investissement	686.33
Déficit d'investissement reporté	- 13 598.10
Besoin de financement	12 911.77

La délibération d'affectation du résultat d'exploitation (délibération) peut être rédigée ainsi :

Affectation complémentaire en réserve (1068) (repris au BP 2021)	13 000.00
Résultat reporté en fonctionnement (002) (repris au BP 2021)	2 075.52

C'est avec la présentation des comptes du budget annexe Production d'énergie photovoltaïque, qu'Agnès Peyrache continue son exposé dont le compte administratif 2020 se présente ainsi :

<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu	24 029.77
	Réalisé	12 262.29
	Restes à réaliser	
Recettes	Prévu	24 029.77
	Réalisé	25 405.62
	Restes à réaliser	
<b>Investissement</b>		
Dépenses	Prévu	32 325.93
	Réalisé	6 627.90
	Restes à réaliser	
Recettes	Prévu	32 325.93
	Réalisé	12 532.00
	Restes à réaliser	
<b>Résultat d'exécution</b>		
Fonctionnement		13 142.66
Investissement		19 498.03
<b>Résultat global</b>		<b>32 640.69</b>

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

<b>Fonctionnement</b>	
Excédent de fonctionnement	3 626.89
Excédent reporté	9 515.77
Résultat de clôture	13 142.66
<b>Investissement</b>	

Excédent d'investissement	<b>5 904.10</b>
Excédent d'investissement reporté	<b>13 593.93</b>
Excédent de financement	<b>19 498.03</b>

L'affectation du résultat d'exploitation (délibération) peut être réalisée ainsi :

Affectation complémentaire en réserve (1068) <i>(repris au BP 2021)</i>	<b>6 200.00</b>
Résultat reporté en fonctionnement (002) <i>(repris au BP 2021)</i>	<b>6 942.66</b>

Enfin, c'est le compte administratif 2020 du budget annexe Zone des Melzasses qui est présenté. Ces comptes font ressortir un déficit dont le niveau précis est en cours a été soumis à notre trésorier.

Il conviendra dans les années à venir de définir, avec le trésorier, le rythme de résorption du déficit en fonction des projets et des capacités du budget de la commune.

<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu	<b>413 659.44</b>
	Réalisé	<b>413 659.44</b>
	Restes à réaliser	
Recettes	Prévu	<b>413 659.44</b>
	Réalisé	<b>413 659.44</b>
	Restes à réaliser	
<b>Investissement</b>		
Dépenses	Prévu	<b>790 902.21</b>
	Réalisé	<b>213 659.44</b>
	Restes à réaliser	
Recettes	Prévu	<b>790 902.21</b>
	Réalisé	<b>413 659.44</b>
	Restes à réaliser	
<b>Résultat de clôture</b>		
Fonctionnement		<b>0.00</b>
Investissement (Déficit)		<b>147 242.77</b>
<b>Résultat global</b>		<b>- 147 242.77</b>

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

<b>Fonctionnement</b>	
Déficit de fonctionnement	<b>0.00</b>
Déficit reporté	<b>0.00</b>
Résultat de clôture	<b>0.00</b>
<b>Investissement</b>	
Excédent d'investissement	<b>200 000.00</b>
Déficit d'investissement reporté	<b>347 242.77</b>
Besoin de financement	<b>147 242.77</b>

Ce budget, de type lotissement ne nécessite pas de délibération d'affectation du résultat, seul le déficit d'investissement sera repris au budget primitif 2021.

Affectation complémentaire en réserve (1068)	-
Résultat reporté en fonctionnement (002)	-
Résultat d'investissement reporté (001)	<b>147 242.77</b>

Agnès Peyrache, propose ensuite au Conseil municipal de passer aux différents votes en commençant par l'approbation des comptes de gestion 2020.

Chaque compte de gestion fait l'objet d'un vote dans l'ordre suivant :

Budget principal : adopté à l'unanimité des membres présents

Budget annexe « Centre commercial » : adopté à l'unanimité des membres présents

Budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque » : adopté à l'unanimité des membres présents

Budget annexe « Zone des Melzasses » : adopté à l'unanimité des membres présents

Monsieur Patrick Olagne se retire ensuite pour que soit procédé à l'approbation des comptes administratifs 2020 ; chaque compte administratif fait l'objet d'un vote dans l'ordre suivant, à la demande d'Agnès Peyrache, première adjointe, présidente de séance.

CA 2020 du Budget principal : adopté à l'unanimité des membres présents

CA 2020 du Budget annexe « Centre commercial » : adopté à l'unanimité des membres présents

CA 2020 du Budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque » : adopté à l'unanimité des membres présents

CA 2020 du Budget annexe « Zone des Melzasses » : adopté à l'unanimité des membres présents

Patrick Olagne revient dans la salle, afin qu'il soit procédé aux votes concernant l'affectation des résultats des différents budgets.

L'affectation du résultat d'exploitation du budget principal peut être réalisée ainsi :

Affectation complémentaire en réserve (1068) (repris au BP 2021)	<b>145 000.00</b>
Résultat reporté en fonctionnement (002) (repris au BP 2021)	<b>415 094.19</b>

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 20 Contre = 0 – Abstention = 0

La délibération d'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe « centre commercial » peut être rédigée ainsi :

Affectation complémentaire en réserve (1068) (repris au BP 2021)	<b>13 000.00</b>
Résultat reporté en fonctionnement (002) (repris au BP 2021)	<b>2 075.52</b>

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 20 Contre = 0 – Abstention = 0

Enfin, c'est la délibération d'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque » qui est soumise au vote du conseil municipal ; elle peut être réalisée ainsi :

Affectation complémentaire en réserve (1068) (repris au BP 2021)	<b>6 200.00</b>
Résultat reporté en fonctionnement (002) (repris au BP 2021)	<b>6 942.66</b>

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 20 Contre = 0 – Abstention = 0

Monsieur le Maire, propose ensuite au conseil municipal une présentation du projet de construction de la cantine au Fraise, avec rénovation de la salle d'animation.

Ce projet est issu des discussions et rencontres ayant eu lieu depuis décembre avec l'équipe de maîtrise la société FABRIQUE.

Une personne du public intervient pour demander si l'office sera conservé, et si la salle du Fraise sera encore ouverte à la location ; il lui est répondu que c'est notamment pour cela que la rénovation de cette salle est prévue.



Jaouen Plénet demande si le projet répond aux attentes de la commune, et à ce qui avait été défini à l'amont de la consultation ; il semble que de la place soit perdue (plusieurs entrées, plusieurs toilettes, un espace « libre » au sud).

Carlos Alègre regrette également cet espace au sud du bâtiment.

Agnès Peyrache précise que les espaces qui peuvent « sembler » perdus sont mutualisables, et Suzanne Caule rappelle que les personnes louant la salle du Fraisse utiliseront l'espace devant le bâtiment.

Avant de clore la séance, Patrick Olagne, rappelle à l'assemblée la visio-conférence publique avec l'architecte le jeudi 1<sup>er</sup> avril à 18h00.

A 22h00, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire levait la séance.